

EGALITÉ PROFESSIONNELLE

DROITS DES FEMMES

La FSU (Snes, Snep, Snuep, Snuipp, ...) obtient des avancées !

La FSU a décidé de signer le **protocole pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique** pour acter les avancées acquises au regard de l'accord de 2013. Certes, le texte comporte des insuffisances mais il prend aussi en compte nombre des questions portées par la FSU.

Les avancées obtenues par la FSU :

- **obligation de résultats** et la possibilité de sanctions en cas de non mise en œuvre par les employeurs des actions décidées,
- **suppression de la journée de carence pour les femmes en arrêt maladie lors de leur grossesse,**
- mise en œuvre de plans d'actions obligatoires avec des objectifs chiffrés et un rapport annuel de situation comparée,
- **intégration de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel,**
- changement de calendrier raccourcissant les délais de mise en œuvre prévues initialement,
- **maintien des compétences des instances de concertation concernant les questions d'inégalités professionnelles,**
- **idée de « neutralisation » de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours professionnels,**
- **abondement de l'action sociale (places en crèches),**
- **toutes et tous les agent-es de la Fonction publique (dans les 3 versants) seront bénéficiaires des mesures prises.**

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



**VOTEZ SNES,
VOTEZ FSU !**



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**PERMANENCE SPECIALE
ELECTIONS**

03 20 06 77 47

**du jeudi 29 novembre
au jeudi 6 décembre
De 10h à 18h**